

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 juin 2026 à 18 H 25

Le vendredi 5 juin deux mille vingt-six à 18h25, le Conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire. Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Il dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie. À ce titre, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Date de la convocation : 26/05/2026

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

PRÉSENTS : Fabrice BRAUD, Guillaume BRUNG, Martine CASTEL, Christian CHAT, Gérard FALLOURD, Morgane GAUCI, Virginie HITIER, Philippe LAVEYNE, Éric LE GALL, Angélique MAÎTRE, David MUSSEAU, Claudine ROUX et Béatrice ROY, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Jérôme GILBERT qui a donné pouvoir à David MUSSEAU et Raphaëlle CHOVIN qui a donné pouvoir à Béatrice ROY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Béatrice ROY

Approbation du procès-verbal du 21-04-2026

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté par les membres présents, à l'unanimité :

ORDRE DU JOUR

Délibération à voter

2026-06-01 - Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Divers

2026-06-02 - Tirage au sort du gestionnaire de la buvette pour la manifestation du 14 juillet 2026

2026-06-03 – Présentation du document qui sera envoyé aux associations

2026-06-04 – Questions diverses

2026-06-01 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime ;

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation

des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu les articles L. 283 à L. 293 du Code électoral ;

Vu les articles R.131 à R.148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le Conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours : l'élection est acquise au 1^{er} tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire.

Il comprend en outre :

- les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

Le bureau est ainsi composé : M. David MUSSEAU, Maire, président, M. Gérard FALLOURD, M. Christian CHAT, Mme Morgane GAUCI et Mme Angélique MAÎTRE.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures enregistrées sont : M. David MUSSEAU, Mme Béatrice ROY et Mme Martine CASTEL

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. David MUSSEAU : 15 voix
- Mme Béatrice ROY : 15 voix
- Mme Martine CASTEL : 15 voix

M. David MUSSEAU, Mmes Béatrice ROY et Martine CASTEL ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales dans l'ordre suivant :

- Déléguée 1 : Mme Martine CASTEL
- Déléguée 2 : Mme Béatrice ROY
- Délégué 3 : M. David MUSSEAU

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures enregistrées sont : M. Guillaume BRUNG, Mme Claudine ROUX et M. Philippe LAVEYNE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Guillaume BRUNG : 15 voix
- Mme Claudine ROUX : 15 voix
- M. Philippe LAVEYNE : 15 voix

M. Guillaume BRUNG, M. Philippe LAVEYNE et Mme Claudine ROUX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales dans l'ordre suivant :

- Suppléant 1 : M. Philippe LAVEYNE
- Suppléante 2 : Mme Claudine ROUX
- Suppléant 3 : M. Guillaume BRUNG

2026-06-02 - TIRAGE AU SORT DU GESTIONNAIRE DE LA BUVETTE POUR LA MANIFESTATION DU 14 JUILLET 2026

Suite à l'appel à candidature auprès des associations pour tenir la buvette pendant la manifestation du 14 juillet, 3 associations se sont portées candidates : Docteur Jean-Rouffiac patrimoine, Les Z'amis de Rouffiac et Culture Arts Musik.

Le tirage au sort a désigné l'association Les Z'amis de Rouffiac.

2026-06-03 – PRÉSENTATION DU DOCUMENT QUI SERA ENVOYÉ AUX ASSOCIATIONS

Afin d'améliorer la gestion des locaux communaux mis à disposition des associations et des sections communales, la mairie met en place un tableau de planification des occupations révisable chaque année.

Les associations devront y mentionner :

- Le ou les jours concernés dans la semaine
- Le créneau horaire
- L'intitulé de l'activité
- Le nombre de participants
- Les manifestations ou événements prévus au cours de l'année

Le dispositif a pour objectif :

- De mieux gérer l'utilisation des locaux communaux
- De veiller au respect des règles de sécurité
- D'éviter les conflits d'occupation
- De disposer d'un calendrier précis permettant également d'organiser les locations extérieures des salles communales

Ce document devra être retourné à la mairie au plus tard le 21 août 2026.

2026-06-04 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marion MORIN, venue assister à la réunion du Conseil municipal. Mme MORIN informe les membres du Conseil qu'elle subit des nuisances sonores liées aux aboiements des chiens laissés à l'extérieur, quelle que soit la température extérieure. Elle précise que ces aboiements sont permanents et se produisent dans plusieurs rues de Rouffiac, notamment chemin du Clône, avenue de Peuplat, rue du Grand Loubet, et dans d'autres rues encore. Monsieur le Maire propose à Mme MORIN de faire appel à un médiateur afin d'identifier les causes de ces nuisances et de proposer des solutions. Il demande également que la municipalité soit informée de l'état d'avancement de cette démarche.

2^{ème} question de Mme MORIN : Y aura-t-il une fusion entre les écoles de Rouffiac-St-Sever-de-Saintonge et Montils ?

Réponse de David MUSSEAU : À ce jour, nous ne savons pas. C'est l'Éducation nationale qui décide. Une réunion a été organisée pour tout le bassin sud. Certaines écoles vont fermer ce qui entraînera une nouvelle répartition des élèves dans les autres écoles de proximité. Les élus sont conscients de ce sujet d'avenir. Les effectifs actuels ne permettent pas encore d'engager une réflexion.

Martine CASTEL souhaite continuer la gym adaptée qui avait été suivie par un groupe d'une dizaine de personnes auprès de l'association Siel Bleu. Elle souhaite organiser une séance d'essai mais s'interroge sur les questions d'assurance. Gérard FALLOURD lui répond qu'il est possible d'assurer tous les participants à cette séance, par le biais d'une adhésion temporaire auprès du Foyer Rural.

Fabrice BRAUD souhaiterait que les arbustes qui poussent au milieu des rosiers le long de l'Espace Saintonge soient enlevés avant qu'ils ne deviennent trop gros.

Philippe LAVEYNE demande comment faire pour obtenir un composteur. Il désire également qu'un devis concernant des prestations d'entretien des espaces verts soit demandé auprès de Saint Fiacre.

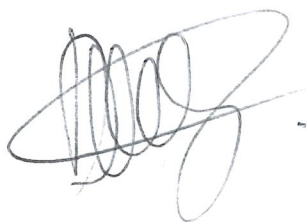
Éric LE GALL informe l'assemblée de la réunion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : il conseille aux élus de se rendre au séminaire du 18 juin 2026 de 14h00 à 16h00. Il fait également un point sur les manifestations « Les Escapades » prévues le 14 juin 2026 et « Les Préludes » prévues le 19 juin 2026.

Virginie HITIER informe les membres du Conseil de la réussite du gala de danse et précise que la température était très élevée dans la salle « Espace Saintonge ». Elle remercie Guillaume BRUNG pour le don fait à l'association « Les Elles de Rouffiac ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Signatures :

La secrétaire de séance,



Le Maire,
David MUSSEAU

